

CAISSE DE PENSION HIRSLANDEN

# Rapport 2025 sur le climat et la durabilité

ÉTABLI SELON LA VERSION ACTUELLE DES NORMES DE L'ASIP EN MATIÈRE DE REPORTING ESG



Approches  
d'investissement  
durable

PAGE 4

Affiliations

PAGE 5

Gestion  
responsable

PAGE 6

Données sur le  
climat

PAGE 8

Transparence  
et sources de  
données

PAGE 11

Évolution

PAGE 12

Chers assurés,



**Michel Herzig**  
Directeur,  
Caisse de pension Hirslanden

En adoptant sa stratégie de durabilité en 2023, la Caisse de pension Hirslanden a jeté les bases d'une orientation plus durable de ses investissements. La même année, elle a mis en œuvre les premières mesures concrètes et continue depuis lors de les déployer systématiquement.

Les critères de durabilité sont de plus en plus intégrés de manière contraignante dans la sélection et le suivi des gestionnaires de fortune externes. Les nouveaux mandats sont attribués en tenant compte des exigences ESG définies, tandis que pour les mandats en cours, un dialogue actif est mené en vue d'une amélioration continue dans ce domaine.

En outre, la Caisse de pension accroît constamment la transparence de son approche en matière de durabilité. Elle examine régulièrement les notations ESG ainsi que les indicateurs climatiques pertinents afin d'identifier les risques à un stade précoce et d'exploiter de manière ciblée les opportunités qui se présentent. Elle met plus particulièrement l'accent sur

les risques climatiques, l'efficacité des ressources et une gouvernance d'entreprise responsable.

L'exercice actif des droits de vote fait partie intégrante de cette stratégie. Un engagement ciblé permet de promouvoir des pratiques commerciales durables et de favoriser une création de valeur à long terme.

La stratégie de durabilité est examinée et développée en permanence. L'objectif consiste à concilier responsabilité environnementale et sociale avec un rendement stable et attrayant à long terme dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

**Michel Herzig**  
Directeur

## Nos principes

**Nous intégrons les critères ESG dans notre analyse de placement et nos processus de prise de décision.**

En outre, nous encourageons les entreprises à publier des informations appropriées concernant les critères ESG.

**RAPPORT ESG DE GO4BALANCE**



# Vue d'ensemble des principaux indicateurs

## TRANSPARENCE

Taux de transparence I (taux de couverture): 83%  
Taux de transparence II: voir les différents indicateurs

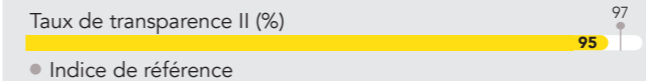
## GESTION RESPONSABLE

Nous sommes membres de l'Ethos Engagement Pool International et de l'Ethos Engagement Pool Suisse.

## CLIMAT: ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET EMPRUNTS CONVERTIBLES

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 96 tCO<sub>2</sub>e par million de CHF de revenus



● Indice de référence

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – EMPREINTE CARBONE

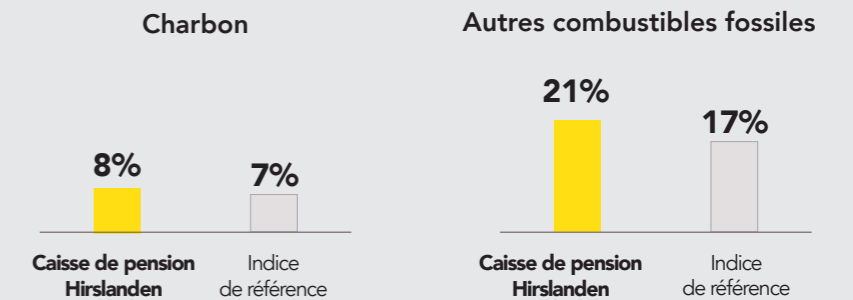
Scope 1 et 2: 51 tCO<sub>2</sub>e par million de CHF de capital investi



● Indice de référence

## EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

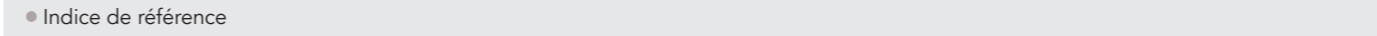
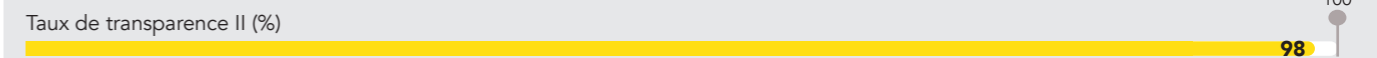
Calculée avec une valeur seuil de 0% du chiffre d'affaires et en tenant compte de la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille.



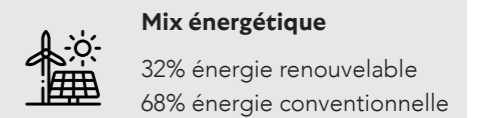
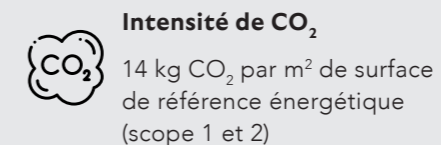
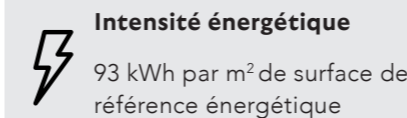
## CLIMAT: EMPRUNTS D'ÉTAT

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 (approche de production): 172 tCO<sub>2</sub>e par million de CHF de PIB



## CLIMAT: IMMOBILIER EN SUISSE



# Approches d'investissement durable

Dans la mise en oeuvre de nos objectifs et principes, nous adoptons différentes approches d'investissement durable. Ces approches sont expliquées plus en détail ci-dessous.

## Intégration ESG

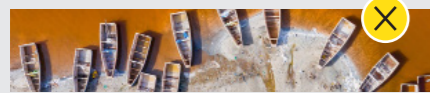
Lors de la sélection de nos gestionnaires de fortune, nous veillons à ce qu'ils intègrent des informations ESG et financières dans leurs analyses ainsi que dans le processus de décision d'investissement. Dans ce contexte, nous exigeons que les principaux facteurs ESG soient identifiés afin d'évaluer les risques et les opportunités potentiels au-delà des indicateurs financiers traditionnels.



## Politique d'exclusion

Nous excluons de notre univers d'investissement des entreprises, secteurs ou activités sur la base de critères prédéfinis.

### CRITÈRES



#### Screening négatif

Nous excluons de notre univers de placement les entreprises qui violent les principes fondamentaux de la durabilité et qui, par conséquent, ont un impact négatif sur le profil de risque à long terme de nos investissements.



#### Screening basé sur des normes

Contrôle des émetteurs sur la base de standards minimaux applicables aux pratiques commerciales en tenant compte des normes internationales en vigueur.

Nous excluons de notre univers de placement les entreprises qui violent les principes fondamentaux de la durabilité et qui, par conséquent, ont un impact négatif sur le profil de risque à long terme de nos investissements.

# Affiliations

La Caisse de pension Hirslanden n'est pas directement membre d'initiatives ou d'organisations de marchés financiers ou de propriétaires d'actifs.

Nos gestionnaires de fortune sélectionnés avec soin ont délibérément choisi, au niveau du groupe, de s'affilier à des organisations, des initiatives ou des associations actives dans le domaine du développement durable et d'appliquer les directives ad hoc en phase avec leurs objectifs de durabilité. Les principales d'entre elles sont les suivantes:



### Climate Action 100+

Climate Action 100+ réunit des investisseurs qui s'associent aux plus grands émetteurs de gaz à effet de serre pour aider ces derniers à promouvoir des activités favorables à la protection du climat.

<https://www.climateaction100.org/>



### Swiss Sustainable Finance (SSF)

Swiss Sustainable Finance contribue à faire de la Suisse une place financière leader en investissement durable.

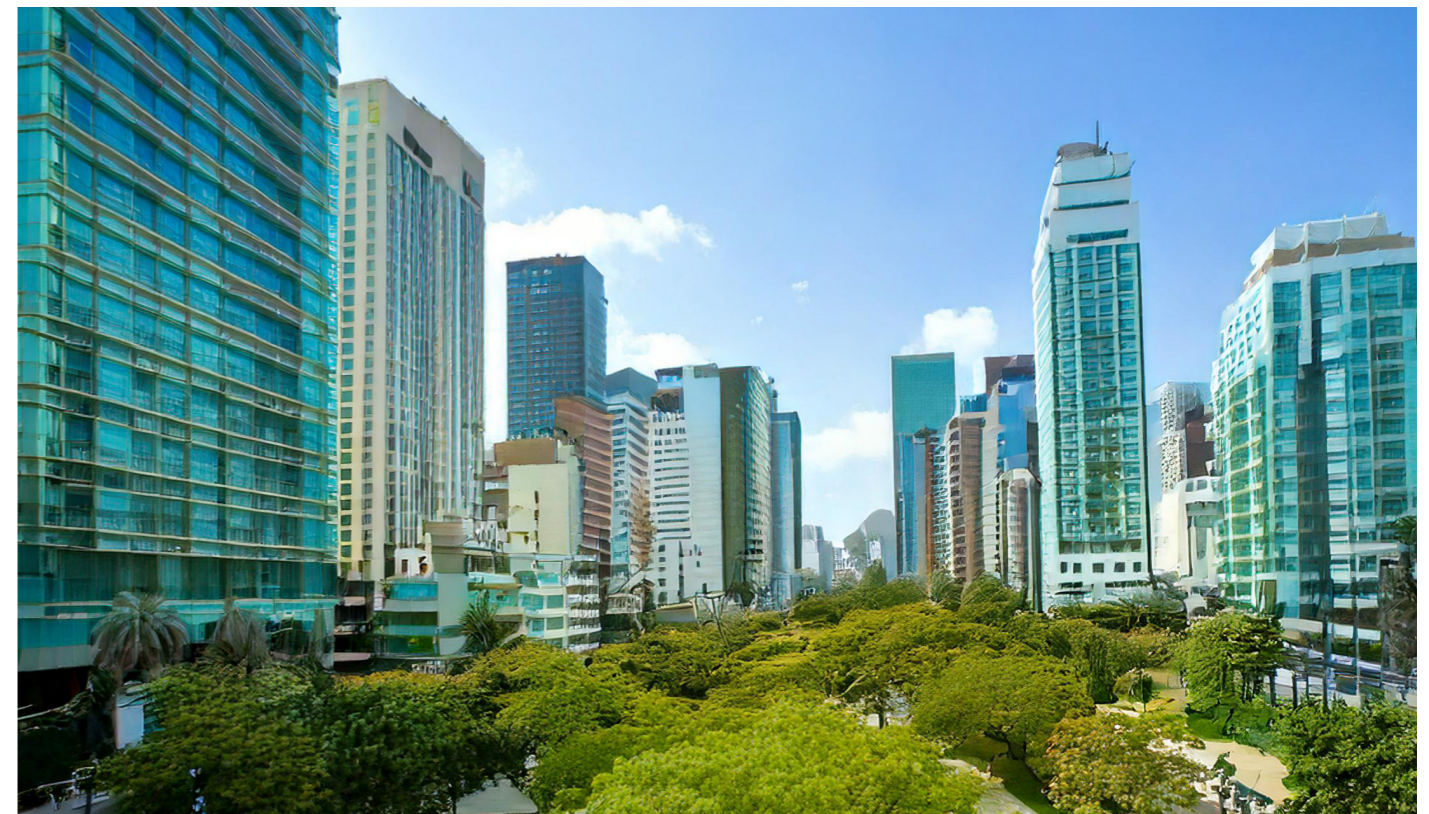
<https://www.sustainablefinance.ch/>



### UN Principles for Responsible Investment (PRI)

Les six principes des UN PRI doivent favoriser l'intégration des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

<https://www.unpri.org/>



# Stewardship

Nos gestionnaires de fortune assument un rôle actif en tant que propriétaires de parts d'entreprises en exerçant des droits de vote et en s'engageant en faveur de changements ESG positifs.

## Principes

Nos gestionnaires de fortune s'engagent de manière active dans des entreprises en appliquant les principes de stewardship ci-dessous pour une gestion d'entreprise efficace:

- Collaboration avec des entreprises (actuelles ou potentielles) dans lesquelles des investissements sont effectués
- Vote aux assemblées d'actionnaires
- Dépôt, co-dépôt ou apport de résolutions ou de propositions d'associés
- Nomination des membres du conseil d'administration
- Surveillance directe des entreprises figurant dans le portefeuille ou de leurs actifs
- Prise en considération de démarches juridiques
- Collaboration avec les normalisateurs
- Collaboration avec les associations de branches
- Collaboration avec d'autres investisseurs
- Collaboration avec d'autres groupes d'intérêts, tels que des organisations non gouvernementales
- Contributions au débat public (p. ex. via les médias) qui soutiennent les objectifs de stewardship (actionariat actif)
- Demandes de communication



## Exercice des droits de vote pour les placements collectifs

Pour les placements du fonds, c'est la direction du fonds qui exerce les droits de vote. Dans le cas des fondations de placements immobiliers, les intérêts de la Caisse de pension Hirslanden sont défendus compte tenu de la stratégie de durabilité définie par celle-ci.



## Notre engagement

Nous pensons qu'un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons peut contribuer à influencer positivement leur comportement en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

### AFFILIATION À DES POOLS D'ENGAGEMENT ET PARTICIPATION À DES INITIATIVES D'ENGAGEMENT

Nous sommes affiliés aux pools d'engagement suivants:



ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL

ETHOS ENGAGEMENT POOL SUISSE



## THÈMES D'ENGAGEMENT

Nous nous engageons activement en faveur des thèmes suivants:



### Environnement

Protection du climat  
Économie circulaire  
Biodiversité



### Société

Égalité de traitement et inclusion  
Droits de l'homme et du travail  
Éthique



### Gouvernance

Droits des actionnaires  
Politique de rémunération  
Efficacité du conseil d'administration

En rejoignant l'Ethos Engagement Pool International et l'Ethos Engagement Pool Suisse, nous participons à l'amélioration des entreprises dans les thèmes du changement climatique, de la biodiversité, de la gouvernance sociale et d'entreprise. Dans ces domaines, les Ethos Engagement Pools définissent des mesures sur la base des assemblées des membres d'Ethos qui sont ensuite communiquées aux entreprises et dont la mise en œuvre est vérifiée.

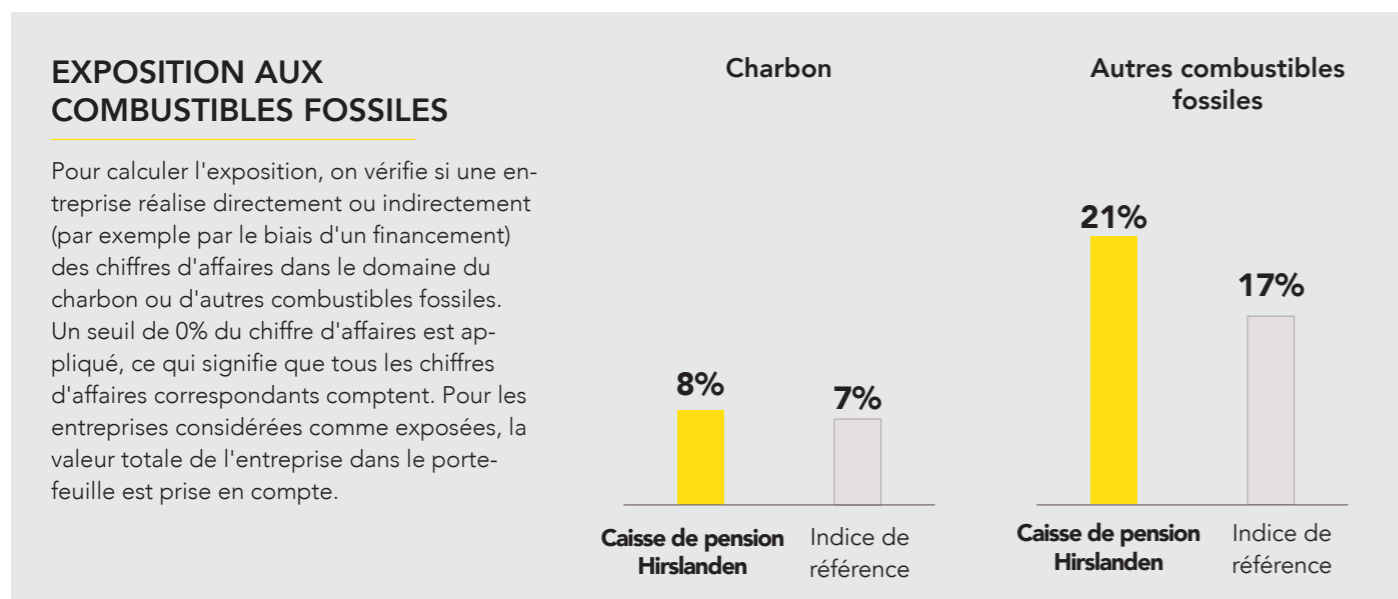
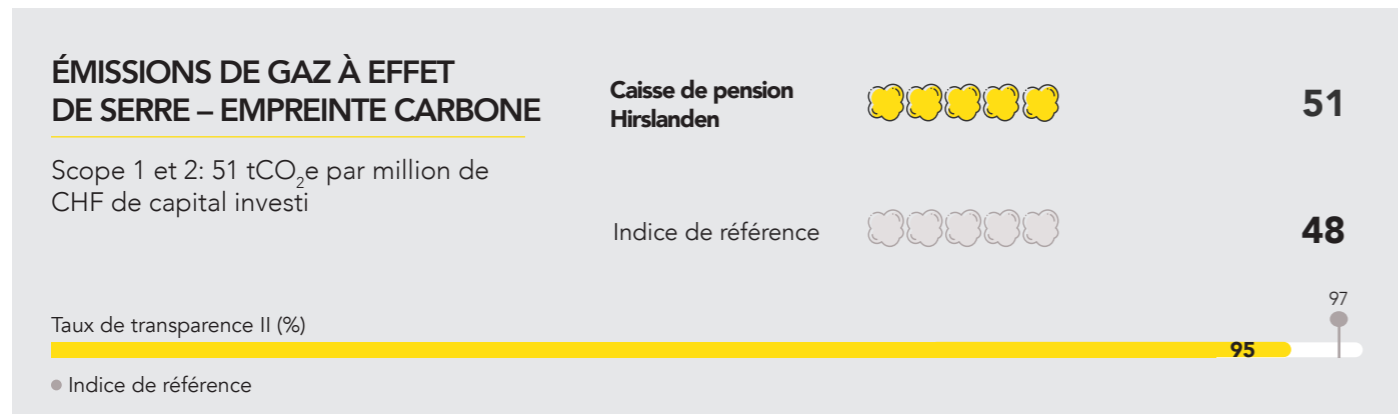
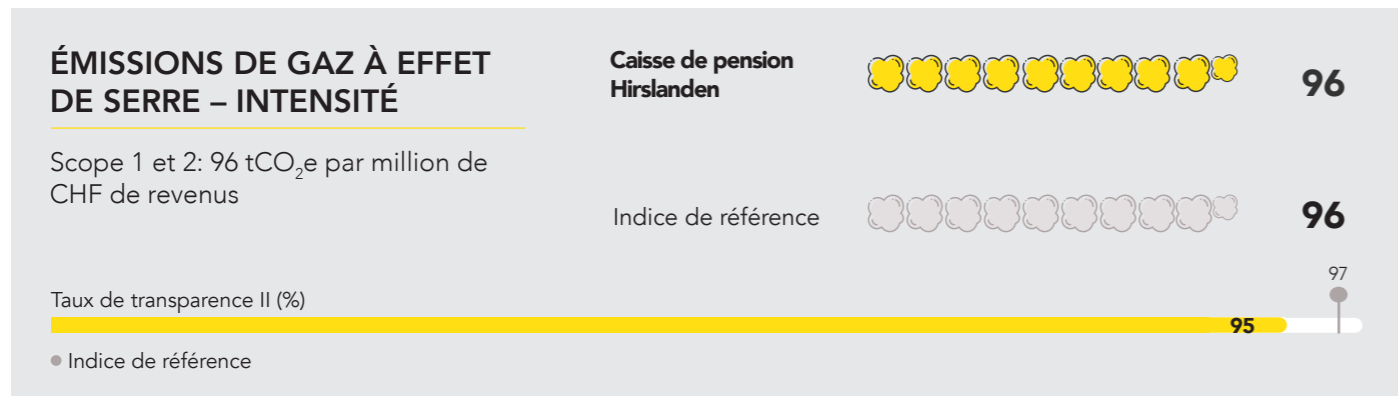
# Données sur le climat

## Actions, obligations d'entreprise et emprunts convertibles (cotés)

Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles de nos actions, obligations d'entreprise et emprunts convertibles sont présentées ci-après de manière agrégée.

Ces trois classes d'actifs génèrent au total 96 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de revenus (intensité) ou 51 tonnes par million de capital investi (empreinte carbone), calculées sur la base des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2).

Le terme «équivalent de dioxyde de carbone» est utilisé pour exprimer dans une unité de mesure unique les différents gaz qui contribuent à l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Cela nous permet de mieux comparer l'impact de ces gaz sur le réchauffement de la planète.

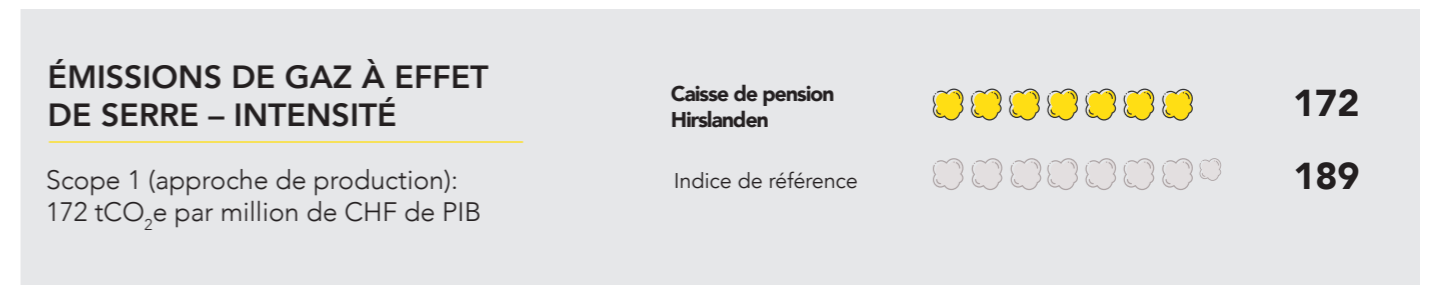


# Emprunts d'État

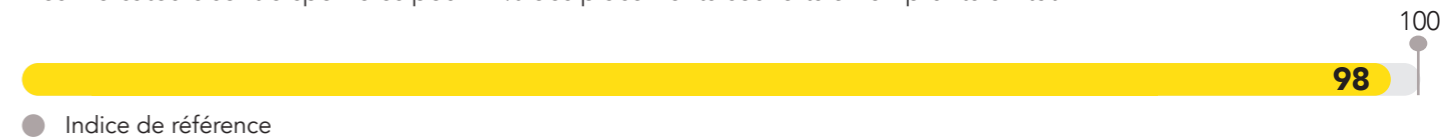
Les émissions de gaz à effet de serre des emprunts d'État sont présentées ci-après de manière agrégée.

Le calcul a été effectué en utilisant l'approche basée sur la production (approche de production), qui indique les émissions mesurées à l'aune du PIB corrigé du pouvoir d'achat. Dans le cas des émetteurs infranationaux (p. ex. cantons ou communes) pour lesquels aucune donnée n'était disponible, les émissions de l'État concerné ont été utilisées comme valeurs approximatives.

Nos investissements en emprunts d'État génèrent au total 172 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de produit intérieur brut ou PIB (intensité des émissions de gaz à effet de serre), en utilisant les émissions directes (dites de Scope 1).



Des indicateurs sont disponibles pour 99% des placements couverts en emprunts d'État.



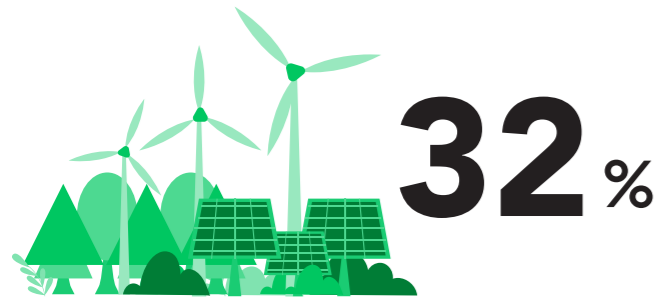
## Immobilier en Suisse

Des énergies renouvelables sont utilisées pour 32% de nos biens immobiliers en Suisse. La consommation totale d'énergie par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (besoin en énergie ou intensité énergétique) s'élève à 93 kWh et la production totale de CO<sub>2</sub> à 14 kilogrammes (intensité de CO<sub>2</sub>).

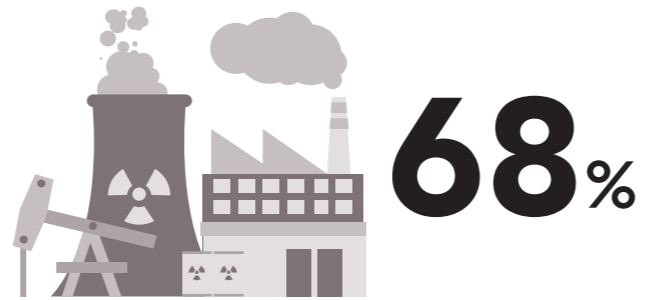
Le calcul des indicateurs se fonde sur les bases méthodologiques de la Real Estate Investment Data Association (REIDA), qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des données relatives au marché immobilier.

### MIX ÉNERGÉTIQUE

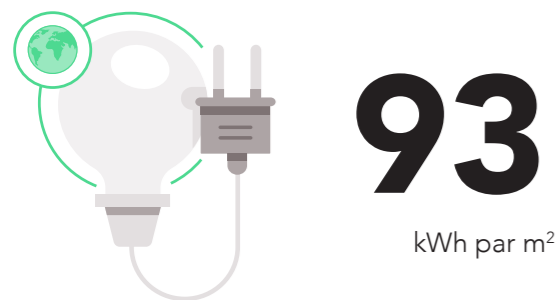
#### ÉNERGIE RENOUVELABLE



#### ÉNERGIE CONVENTIONNELLE



### INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR M<sup>2</sup> DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE



### INTENSITÉ DE CO<sub>2</sub> PAR M<sup>2</sup> DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE

Scopes 1 et 2



Des indicateurs sont disponibles pour 100% de nos biens immobiliers en Suisse.

# Transparence

## Couverture et disponibilité des indicateurs

Les bases de données des indicateurs ESG ne sont globalement pas encore abouties. Nous souhaitons donc indiquer ci-après pour quelle partie de notre fortune des indicateurs ESG étaient disponibles lors de l'établissement du présent rapport.

Nous nous basons sur le profil de base de la norme de reporting ESG de l'ASIP, version 1.1, qui recommande d'établir un rapport sur les indicateurs ESG pour les actions cotées, les obligations d'entreprise et l'immobilier suisse. En complément, nous incluons également les emprunts d'Etat dans notre rapport

afin de créer une transparence supplémentaire par rapport au profil de base. Les données ESG disponibles pour d'autres classes d'actifs, comme les placements alternatifs, les infrastructures ou les hypothèques, sont pour l'instant encore insuffisantes, raison pour laquelle ces catégories d'investissement ne sont pas couvertes par le présent rapport.

Le taux de transparence I (taux de couverture) indique quel pourcentage de la fortune totale est couverte par le présent rapport sur la durabilité et s'élève à 83%.

#### Taux de transparence I

**83%**

Le taux de transparence II se réfère aux indicateurs (p. ex. intensité des gaz à effet de serre) mentionnés pour les différentes catégories de placement couvertes (p. ex. emprunts d'Etat). Il indique pour quelle partie des actifs des données correspondantes sont disponibles pour le calcul des indicateurs.

Le taux de transparence II est mentionné séparément pour chaque indicateur et peut être consulté à la page 3 ainsi qu'aux pages 8 à 10.



## Sources de données

Les données et les indicateurs ESG proviennent de différentes sources, en particulier de nos gestionnaires de fortune, des dépositaires globaux et des fournisseurs de données ESG spécialisés. Les données climatiques relatives aux actions, aux obligations d'entreprise et aux emprunts d'Etat, y compris le taux de transparence de ces placements, ont été fournies par Clarity AI.

Nous mettons tout en oeuvre afin d'améliorer la transparence et l'intégration des indicateurs ESG dans

notre portefeuille global et d'exploiter de nouvelles sources de données. À cet égard, nous accordons une grande importance à la fiabilité et à l'actualité des informations.

Les indicateurs ESG mis à disposition se basent sur l'univers de données disponible. Ce rapport peut contenir des indicateurs qui n'ont pas été calculés pour la fin de la période sous revue.

# Évolution

Les rapports de durabilité 2024 et 2025 ont été établis selon la version 1.1 des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG. Par rapport à la version ayant servi de base pour le rapport 2023, l'ASIP recommande une nouvelle méthode de calcul de l'exposition au charbon et à d'autres combustibles fossiles ainsi que de l'intensité carbone des emprunts d'État. Par conséquent, les valeurs de ces trois indicateurs ne peuvent pas être comparées directement avec celles de 2024 et de 2025.

## Évaluation des progrès

### TAUX DE TRANSPARENCE I

	2023	2024	2025
Taux de transparence I (taux de couverture) (%)	75	83	83

### CLIMAT

Les variations de valeur en 2025 s'expliquent principalement par la forte dépréciation du dollar US face au franc suisse. Le billet vert a en effet perdu quelque 12% comparé à son niveau de 2024.

### ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET EMPRUNTS CONVERTIBLES

	2023	2024	2025
<b>Émissions de gaz à effet de serre - intensité</b> (tCO <sub>2</sub> e par million de CHF de revenus)	84	89	96
Taux de transparence II (%)	83	94	95
<b>Émissions de gaz à effet de serre - empreinte carbone</b> (tCO <sub>2</sub> e par million de CHF de capital investi)	48	43	51
Taux de transparence II (%)	83	94	95
<b>Exposition au charbon (%)</b>	1	7	8
<b>Exposition à d'autres combustibles fossiles (%)</b>	6	17	21

### EMPRUNTS D'ÉTAT

<b>Émissions de gaz à effet de serre - intensité</b> (tCO <sub>2</sub> e par million de CHF de PIB)	137*	135*	172
Taux de transparence II (%)	66	99	98

### IMMOBILIER EN SUISSE

<b>Intensité énergétique</b> (kWh par m <sup>2</sup> )	101	100	93
<b>CO<sub>2</sub>-Intensität</b> (CO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> )	16	15	14
<b>Mix énergétique</b> énergie renouvelable / conventionnelle (%)	35 / 65	30 / 70	32 / 68
<b>Taux de transparence II (%)</b>	100	100	100

\*Les valeurs ont été initialement calculées par million d'USD de PIB.

## Rétrospective et perspectives



### RÉTROSPECTIVE

La Caisse de pension Hirslanden s'est penchée de manière approfondie sur le thème de la durabilité. Au cours des dernières années, elle a progressivement intégré cette dimension dans tous ses nouveaux investissements et en a fait un critère de décision essentiel. Des moyens substantiels ont ainsi été engagés dans des instruments de placement qui affichent des résultats convaincants en termes de durabilité. Cette année, par contre, les possibilités de nouveaux investissements d'envergure axés sur la durabilité ont été limitées. La prise en compte systématique des critères de durabilité dans toutes les décisions d'investissement demeure toutefois garantie.

### PERSPECTIVES

À l'avenir également, nous allons continuer d'intégrer systématiquement les aspects de durabilité dans nos décisions d'investissement afin de continuer à réduire notre empreinte écologique.





# Glossaire

## Alignement climatique

Alignement climatique signifie qu'une entreprise ou un institut organise ses activités de manière à contribuer à la protection du climat à travers diverses mesures, p. ex. en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>, en utilisant des énergies renouvelables ou en investissant dans des technologies respectueuses du climat.

## Best in class/Screening positif

Approche consistant à comparer les caractéristiques ESG d'une entreprise avec celles des concurrents. Une valeur seuil est fixée qu'il s'agit de dépasser pour être considéré comme durable au sein du groupe de comparaison.

## CO<sub>2</sub>

CO<sub>2</sub> est le symbole chimique de la molécule de dioxyde de carbone, ou gaz carbonique, composée de carbone et d'oxygène. C'est l'un des principaux gaz à effet de serre. La combustion de charbon, de pétrole ou de gaz naturel dans l'industrie ou pour le chauffage libère des quantités excessives de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qui contribue au réchauffement climatique.

## CO<sub>2</sub>e

CO<sub>2</sub>e signifie équivalent CO<sub>2</sub> ou équivalent dioxyde de carbone. Cette unité de mesure permet de comparer les conséquences sur le climat de tous les gaz à effet de serre.

## Décarbonation (ou décarbonisation)

Abandon des énergies fossiles au profit des énergies non génératrices de carbone et des sources d'énergies renouvelables.

## Émissions scope 1

Émissions directes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions des véhicules d'une entreprise.

## Émissions scope 2

Émissions indirectes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions de la consommation d'électricité d'une entreprise.

## Émissions scope 3

Émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui influent indirectement sur la chaîne d'approvisionnement de ce dernier. Il s'agit par exemple des émissions générées par les employés pour se rendre au travail ou par le transport de marchandises achetées pour la production de biens.

## Empreinte carbone

Total des émissions de gaz à effet de serre produites par un pays, une entreprise ou un produit. L'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de CHF investis (t CO<sub>2</sub> e/mio. CHF de capital investi). Elle correspond à la somme des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'un investisseur par million de CHF investis.

## Engagement

Dialogue avec les entreprises dans le but d'influer sur leur politique et leurs principes de durabilité. L'objectif est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise dans laquelle des investissements sont effectués.

## ESG

L'acronyme ESG fait référence à l'environnement

(Environmental), à la société (Social) et à la gouvernance d'entreprise (Governance). Les investisseurs prennent en compte les critères ESG lors de l'analyse des titres afin d'évaluer l'impact social, écologique et éthique d'un investissement dans une entreprise ou un État.

## Exclusion/Screening négatif

Exclusion d'entreprises, de pays ou d'émetteurs de l'univers de placement en raison d'activités incompatibles avec les valeurs de l'investisseur ou contraires aux normes ESG internationales. Les critères d'exclusion peuvent concerner des catégories de produits (p. ex. armes, tabac), des activités (p. ex. expérimentation animale) ou des pratiques commerciales (p. ex. violation des droits de l'homme, corruption).

## Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES), comme le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) ou le gaz hilarant (N<sub>2</sub>O), sont des gaz à l'état de traces qui contribuent à l'effet de serre de la Terre. Ils absorbent une partie des rayons solaires émis par la surface terrestre, qui seraient sinon rejetés dans l'espace, et assurent ainsi un climat tempéré. L'effet de serre amplifié par les activités humaines entraîne un réchauffement excessif de la planète.

## Indice de référence

Un indice de référence (benchmark, en anglais) mesure la performance d'une classe d'actifs ou d'un marché donné. Des indices de référence sont utilisés afin d'évaluer et de comparer l'évolution de la valeur ou la performance ESG d'un portefeuille. L'indice de référence utilisé dans le présent rapport a été composé sur la base de l'allocation de placement neutre et reflète la stratégie de placement de notre institution de prévoyance.

## Intégration ESG

En plus des indicateurs financiers, des facteurs ESG sont pris en considération dans le processus de placement. Cela signifie que l'engagement écologique et social ainsi que la gouvernance d'une entreprise sont également évalués.

## Intensité CO<sub>2</sub>

Quantité de CO<sub>2</sub> produite par unité d'activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes de CO<sub>2</sub> par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des tonnes de CO<sub>2</sub> par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays) ou des kilogrammes de CO<sub>2</sub> par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité CO<sub>2</sub> correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de CO<sub>2</sub>.

Bien que le terme «intensité CO<sub>2</sub>» se réfère spécifiquement au CO<sub>2</sub>, il est souvent utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», qui regroupe tous les gaz à effet de serre. Dans ce cas, il se réfère aux équivalents CO<sub>2</sub>.

## Intensité de gaz à effet de serre

Quantité de gaz à effet de serre par unité d'activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles) ou des tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité de gaz à effet de serre correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à

forte intensité de gaz à effet de serre.

Le terme «intensité CO<sub>2</sub>» est parfois utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», le terme «intensité» se référant ici aux équivalents CO<sub>2</sub>.

## Intensité énergétique

L'intensité énergétique correspond aux besoins énergétiques d'un immeuble et permet de mesurer la quantité d'énergie nécessaire.

## Investissement à impact

Investissements qui, en plus d'un rendement financier, visent à obtenir un impact positif et mesurable sur la société et l'environnement.

## Mix énergétique

Le mix énergétique désigne la composition des sources d'énergie qu'un immeuble utilise pour produire de l'énergie. Il peut être composé de différentes sources, telles que les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) et l'énergie nucléaire.

## Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux sont des apports constitués par plusieurs investisseurs et versés dans un fonds commun. L'argent est géré par un gestionnaire de fonds et investi dans différents titres, tels que des actions, des obligations ou des valeurs immobilières.

## Placements thématiques

Les placements thématiques sont des investissements effectués dans des entreprises ou des fonds qui se concentrent sur des thèmes de durabilité spécifiques, tels que la technologie, les énergies renouvelables, l'électromobilité, ou sur des thèmes de croissance à long terme, comme le recyclage.

## Stewardship/décisions responsables

Allocation, gestion et surveillance responsables du capital afin de créer de la valeur à long terme pour les bénéficiaires.

## Taux de transparence I (taux de couverture)

Pourcentage de placements mesuré à l'aune de la valeur des placements qui est couvert par le présent rapport, conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG. Cette part comprend des placements dans des emprunts d'État, des actions cotées en Bourse, des obligations d'entreprise et des emprunts convertibles ainsi que dans l'immobilier en Suisse. Le rapport ne couvre par exemple pas les investissements en private equity, en infrastructures ou dans d'autres catégories de placement pour lesquelles les données ESG sont encore insuffisantes.

## Taux de transparence II

Pourcentage de placements couverts mesuré à l'aune de la valeur des placements, pour lequel des données sont disponibles pour le calcul des indicateurs ESG. Le taux de transparence se réfère uniquement aux catégories de placement (à savoir emprunts d'État, actions cotées en Bourse, obligations d'entreprise, emprunts convertibles et immobilier suisse) qui sont couvertes par le présent rapport conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG.

## Trajectoire de réduction du CO<sub>2</sub>

Évolution planifiée des temps de la réduction de CO<sub>2</sub> jusqu'à une valeur finale définie.

## Zéro net

Équilibre entre la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines et la quantité éliminée de l'atmosphère.

